

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juillet 2024

Suite aux conditions météorologiques difficiles pour les producteurs de céréales, **l'Etat** reste vigilant et sera aux côtés des agriculteurs

Compte tenu des conditions particulières de **pluviométrie et d'ensoleillement du printemps et de l'été 2024**, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, et les services du ministère surveillent attentivement les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de récolte céréalière et leur évolution.

Les remontées de terrain font, en effet, **état d'une grande hétérogénéité** des situations, selon les territoires et la nature des récoltes. Le ministère est en contact étroit avec les assureurs du secteur pour affiner son estimation des impacts et des risques, les récoltes étant encore en cours pour les céréales à paille, et à venir pour le maïs.

Le ministre s'est rendu en Eure-et-Loir ce jour à la rencontre des professionnels pour échanger sur la situation **des récoltes, en particulier celles de blé tendre et d'orge, et sur les dispositifs mobilisables**. En effet, en cas de pertes exceptionnelles, **l'Etat** sera au rendez-vous pour accompagner les agriculteurs, en particulier via le dispositif rénové **d'assurance** récolte subventionnée entré en vigueur en 2023.

Cette réforme a notamment permis **d'améliorer l'accès à l'assurance récolte, avec un taux de subvention de 70%**, mais aussi **d'élargir l'intervention de l'Etat dans la prise en charge des pertes de récoltes exceptionnelles aux grandes cultures et à la viticulture**, ces cultures étant **auparavant inéligibles à l'indemnisation par le régime des calamités agricoles** quand elles étaient non assurées.

D'autres dispositifs, en particulier le dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et la mobilisation de la déduction pour épargne de précaution (DEP) pourront également être mobilisés en complément, si nécessaire.

Un bilan sera établi à l'issue des moissons pour évaluer plus finement la situation et renforcer la personnalisation des dispositifs le cas échéant en fonction des difficultés rencontrées.

Contact presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr